



# Communiqué de presse

21/08/2024

Delhaize a décidé, en concertation avec l'AFSCA, de retirer ces produits de la vente et de les rappeler auprès des consommateurs en raison d'une teneur trop élevée en agent phytosanitaire (Heptachlore).

Delhaize demande à ses clients de ne pas consommer la COURGETTE BIO de la marque Delhaize et de la rapporter en point de vente.

## **Info produits :**

**Nom :** BIO COURGETTE 1PC

**Marque :** DELHAIZE

**Code EAN :** 5400119599580

**Date de péremption (DLC) sur l'étiquette :** 27/08/2024

**Période de commercialisation :** 19/08/2024 – 21/08/2024



Chaque jour, Delhaize effectue des centaines de contrôles de qualité en interne afin de garantir à tout moment la qualité et la sécurité alimentaire de ses produits.

Entre-temps, Delhaize a déjà retiré des rayons tous les produits concernés et renforcé les contrôles vis-à-vis du produit et du fournisseur. Il est demandé aux clients qui ont acheté ce produit de ne pas le consommer. Les clients ont la possibilité de rapporter le produit en question au point de vente où ils l'ont acheté. Le remboursement de chaque article concerné est garanti.

Les autres produits du même assortiment ne sont pas concernés et peuvent donc être consommés en toute sécurité. Delhaize tient à s'excuser pour les désagréments occasionnés.

## **Conseils et informations destinés aux consommateurs :**

### **Que faire si vous avez déjà acheté le produit ?**

Ne consommez pas le produit et ramenez-le à votre magasin Delhaize. Les produits vous seront remboursés.

**Pour de plus amples informations, les clients peuvent s'adresser à notre service Clients au numéro gratuit 0800/95 713.**